



## **Pfaff, première entreprise viticole d'Alsace à obtenir le statut d'Opérateur Économique Agréé**

### **LA CAVE DES VIGNERONS DE PFAFFENHEIM VIENT D'OBTENIR LA CERTIFICATION OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE AGRÉÉ (OEA) « SIMPLIFICATIONS DOUANIÈRES »**

**« UNE ÉTAPE INCONTOURNABLE POUR UNE ENTREPRISE SE DÉVELOPPANT À L'INTERNATIONAL, SUITE AU STATUT D'EXPORTATEUR AGRÉÉ, PERMETTANT DE CERTIFIER L'ORIGINE EUROPÉENNE DE NOS PRODUITS » (Frédéric Raynaud, Directeur Général)**

Délivré par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects, cette certification permet aux entreprises de bénéficier de simplifications dans le cadre des opérations de dédouanement. Le statut d'OEA est reconnu dans toute l'Union Européenne et par les pays signataires d'accords de reconnaissance mutuelle.

Le jeudi 6 Avril 2017 à Nancy, lors de la journée du Tour de France des Experts Douaniers de la Filière Vins et Alcools, le certificat a été remis à Frédéric Raynaud par Corinne Cléostrat, Sous-Directrice aux Droits Indirects à la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects.



**La Cave de Vignerons de Pfaffenheim devient ainsi la première entreprise viti-vinicole d'Alsace à accéder à ce statut :** « nos ambitions de développement sur les marchés export nous ont amenés à travailler sur l'optimisation de notre organisation et de nos procédures. Nous avons beaucoup échangé avec le Pôle d'Action Économique des Douanes de Mulhouse et notamment la Cellule-Conseil aux Entreprises, commençant par le volet Simplifications Douanières qui va rapidement nous permettre d'effectuer nous-mêmes le dédouanement des marchandises expédiées vers des pays tiers. Nous avons bénéficié des compétences et du professionnalisme des équipes du Pôle d'Action Économique des Douanes de Mulhouse tout au long de l'élaboration du dossier et de l'audit de certification ; et nous travaillons déjà sur le volet Sûreté-Sécurité qui demande quelques investissements : il nous donnera accès au statut OEA Full facilitant les démarches d'importations pour nous clients dans les pays ayant signé une convention réciproque avec l'Union Européenne», Frédéric Raynaud.

**Mémo :** pour obtenir le statut d'OEA, il faut satisfaire à différentes conditions : pour le certificat « simplifications douanières » par exemple, justifier de la fiabilité de sa chaîne logistique, être solvable financièrement, et ne pas avoir été condamné pour infraction à la réglementation douanière. Ce nouveau dispositif doit permettre de renforcer le niveau de protection offert par les contrôles douaniers.

Au-delà des facilités octroyées par la législation sur les plans douanier et sécurité-sûreté, la démarche de certification OEA est structurante pour l'entreprise. Elle lui permet d'évaluer, puis de contrôler ses processus en matière de douane, mais aussi de sécurité-sûreté (<http://www.douane.gouv.fr>).



Fondée il y a près de 60 ans, la Cave des Vignerons de Pfaffenheim est l'un des acteurs majeurs du vignoble alsacien, elle est aujourd'hui considérée comme l'une des plus qualitatives d'Alsace. Elle a ainsi obtenu le titre IWSC et AWC Vienne 2015, de Meilleur Producteur de Vin 2014 aux Sélections Mondiales du Canada, et est régulièrement récompensée dans les grands concours internationaux à San Francisco, Londres, Sydney, Bruxelles, Paris... Elle est aussi la Cave la plus médaillée d'Alsace depuis 1967 au CGA Paris.

Cliquez ici pour le dossier de présentation